



# GC45 WF25 : COM04 Élection ou nomination? (été 2025)

Date réelle du document: août 11, 2025

La majorité des groupes de discussion ont discuté de cette proposition.

Une minorité de groupes a appuyé la proposition telle quelle. En particulier, il y avait peu d'appui à l'idée que la décision prise par le 45e Conseil général le 28 juin d'approuver la liste de candidatures outrepassait les pouvoirs de l'assemblée.

Il y avait un consensus quant à la nécessité d'ajuster notre langage pour l'aligner sur notre pratique actuelle, tout en respectant notre objectif plus vaste en matière de diversité et de dons ainsi que la décision du 43e Conseil général. Le 43e Conseil général a convenu d'un processus de mise en candidature garantissant que les nominations aux comités et à l'exécutif du Conseil général reflètent une diversité de compétences, de talents, d'origines culturelles et de représentations géographiques. Cet objectif ne pouvait pas être atteint efficacement par un processus électoral standard, y compris la proposition de personnes candidates à partir de l'assemblée, car cela aurait compromis l'intention d'avoir des candidatures diversifiées.

**Par conséquent, l'équipe de la Voie à suivre propose :**

**Que le 45e Conseil général 2025, en réponse à la proposition COM04 Élection ou nomination? :**

- 1. ne donne pas davantage suite à la proposition COM04 Aide au logement pour le personnel ministériel;**
- 2. renvoie la question plus générale de la clarté du libellé concernant la notion d'élection ou de nomination au secrétaire général, afin qu'il propose une révision de l'article D.4.6.2 d) et à toute autre disposition pertinente, en veillant à leur conformité avec les Principes de l'Union et en préservant les engagements en matière d'équité adoptés par le 43e Conseil général (2018).**

Type de document: [Way Forward](#)

General Council: [GC45](#)

Organisme d'origine: [Comité sur les voies à suivre](#)

Status: [Adopté](#)